

# Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

## Ottawa (Ontario)



### Population et données démographiques

Ottawa comptait 1 074 524 habitants en 2018 et sa densité de population était de 295 résidents par kilomètre carré. Au total, 3 résidents sur 10 (30 %) étaient âgés de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées en Ontario (29 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 2,6 % des résidents d'Ottawa faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion semblable à celle observée en Ontario (2,8 %), mais inférieure à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, un peu moins de 1 résident sur 4 (23 %), une proportion inférieure à celle notée en Ontario (29 %), mais semblable à celle observée au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Ottawa, 1 sur 7 (14 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), une proportion qui se situe entre celle observée en Ontario (12 %) et celle enregistrée au Canada (16 %). Au total, 1 résident d'Ottawa sur 4 (25 %) a déclaré appartenir à une minorité visible, une proportion légèrement inférieure à celle notée en Ontario (29 %), mais un peu plus élevée que celle enregistrée dans l'ensemble du Canada (22 %).

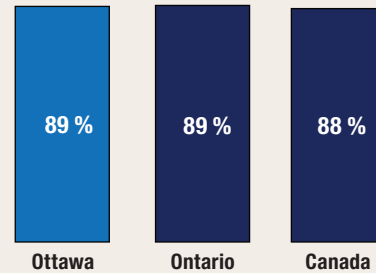


Ottawa (Ontario)

### Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents d'Ottawa âgés de 25 à 64 ans, 3 sur 4 (73,9 %) avaient achevé des études postsecondaires, 1 sur 5 (19,7 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme

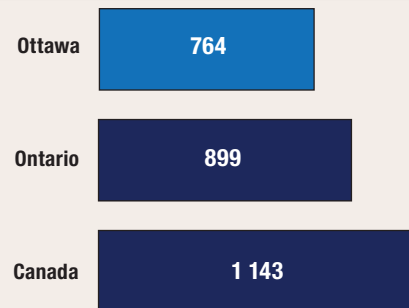
### Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

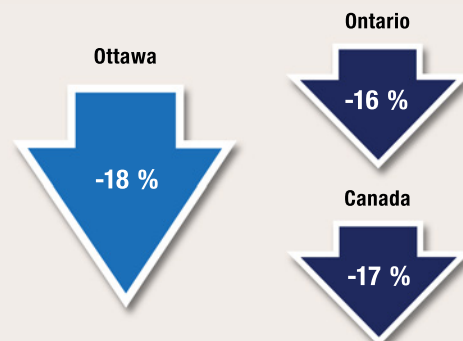
\* valeur significativement différente de l'estimation pour Ottawa ( $p < 0,05$ )

### Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

### Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



plus haut niveau de scolarité atteint, et moins de 1 sur 10 (6,4 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à Ottawa (4,6 %) était inférieur à ceux affichés par l'Ontario (5,6 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Ottawa s'est chiffré à 64 670 \$ en 2017, soit un revenu nettement supérieur à ceux des ménages résidant en Ontario (53 850 \$) et au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était un peu moins élevé à Ottawa (14 %) qu'en Ontario (17 %) et qu'au Canada (17 %).

## Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,5 personnes par ménage à Ottawa en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Ontario (2,6) et au Canada (2,4). La plupart (67 %) des ménages résidant à Ottawa étaient propriétaires de leur logement, une proportion semblable à celles observées en Ontario (70 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Ottawa, 1 ménage sur 4 (24 %) était dans cette situation, une proportion légèrement inférieure à celle observée en Ontario (28 %), mais identique à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (5,4 %) des logements privés occupés à Ottawa nécessitaient des réparations majeures, une proportion légèrement inférieure à celles notées en Ontario (6,1 %) et au Canada (6,5 %). Environ le sixième (16 %) des familles résidant à Ottawa étaient des familles monoparentales, une proportion semblable à celles observées en Ontario (17 %) et au Canada (16 %). En 2017, on a estimé à 7 530 le nombre de personnes et de familles sans abri vivant à Ottawa.

## Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents d'Ottawa âgés de 15 ans et plus, 2 sur 5 (40 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion semblable à celles observées en Ontario (40 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- La moitié (50 %) des résidents d'Ottawa se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion semblable à celles observées en Ontario (51 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
  - ▶ Les femmes qui vivaient à Ottawa étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (35 % par rapport à 62 %), situation qui était comparable à celles observées en Ontario et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Environ 1 résident d'Ottawa sur 6 (17 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion qui ne différait pas de façon significative de celle observée en Ontario (21 %), mais qui était significativement inférieure à celle enregistrée dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, 1 résident d'Ottawa sur 4 (26 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion semblable à celles observées en Ontario (25 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 16 % des résidents d'Ottawa ont été victimes de discrimination, une proportion semblable à celles observées en Ontario (15 %) et dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 16 % des résidents d'Ottawa ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion significativement inférieure à celles observées en Ontario (20 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- La grande majorité (77 %) des résidents d'Ottawa croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion semblable à celles enregistrées en Ontario (76 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (95 %) des résidents d'Ottawa ont déclaré avoir confiance en la police, une proportion significativement plus élevée que celles observées en Ontario (91 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

## Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2014, 52 000<sup>F</sup> incidents violents ont été autodéclarés par des résidents d'Ottawa âgés de 15 ans et plus, ce qui représente un taux de 63<sup>F</sup> incidents pour 1 000 habitants. Ce taux ne différait pas de façon significative de ceux enregistrés en Ontario (82) et dans les provinces du Canada (76).
- En 2018, 4,5 % des résidents d'Ottawa ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion semblable à celles observées en Ontario (4,6 %) et dans les provinces du Canada (4,4 %).
- Au total, 1 résident d'Ottawa sur 4 (26 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion qui ne différait pas de façon significative de la proportion observée en Ontario (25 %), mais qui était significativement plus élevée que celle enregistrée dans les provinces canadiennes (23 %).
  - ▶ À Ottawa, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (38 % par rapport à 13 %).
  - ▶ Parmi les résidents d'Ottawa qui ont subi un comportement sexuel non désiré, 1 sur 10 (11 %) a déclaré que l'incident le plus grave s'est produit dans les transports en commun, une proportion semblable à celles observées en Ontario (12 %) et dans les provinces du Canada (11 %).
    - À titre de référence, en 2016, le taux d'utilisation du transport en commun comme principal moyen de transport à Ottawa (20 %) était plus élevé qu'en Ontario (15 %) et que dans l'ensemble du Canada (12 %).
- Parmi les résidents d'Ottawa qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public en 2018, la moitié (51 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, soit une proportion semblable à celles observées en Ontario (52 %) et dans les provinces du Canada (50 %).

## Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police d'Ottawa a déclaré un taux de criminalité global de 3 898 affaires pour 100 000 habitants, soit 5 % de moins qu'en Ontario (4 113) et 29 % de moins qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 18 % à Ottawa, une baisse semblable à celles observées en Ontario (-16 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Ottawa a augmenté de 7 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des introductions par effraction, des agressions sexuelles de niveau 1, des fraudes et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres que le vol à l'étalage). Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 20 % à Ottawa; des baisses ont aussi été observées en Ontario (-15 %) et au Canada (-17 %).

## Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police d'Ottawa a déclaré 2 566 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur de 2 % à celui enregistré en Ontario (2 621) et de 23 % à celui observé au Canada (3 339).
- Crimes autodéclarés : Pour 1 000 ménages vivant à Ottawa, 112 crimes contre les biens (y compris l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ont été déclarés en 2014. Ce taux ne différait pas de façon significative de ceux observés en Ontario (128) et dans les provinces du Canada (143).

## Crimes violents

- En 2018, la police d'Ottawa a déclaré 764 crimes violents pour 100 000 habitants, soit 15 % de moins qu'en Ontario (899) et 33 % de moins que dans l'ensemble du Canada (1 143).
  - ▶ À Ottawa, en Ontario et au Canada, 53 % des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
  - ▶ Le taux de crimes violents à Ottawa a diminué de 2 %, une baisse beaucoup plus faible que celles observées en Ontario (-14 %) et au Canada (-14 %).
  - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Ottawa a diminué de 7 %, un recul plus faible que ceux observés en Ontario (-11 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Ottawa, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont augmenté de 8 %, alors que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes ont diminué de 17 %.

## Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était environ deux fois plus élevé à Ottawa (9,8 affaires pour 100 000 habitants) qu'en Ontario (5,3) et qu'au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Ottawa a augmenté de 17 %, une hausse plus prononcée que celle observée en Ontario (+10 %), mais moins marquée que celle notée au Canada (+33 %).

## Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police d'Ottawa a déclaré 202 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 17 % de moins qu'en Ontario (243) et 37 % de moins qu'au Canada (323).
- La grande majorité (84 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Ottawa étaient de sexe féminin, une proportion un peu plus élevée que celles observées en Ontario (81 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 3,1 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Ottawa sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion légèrement plus faible que celles enregistrées en Ontario (4,2 %) et au Canada (3,4 %).

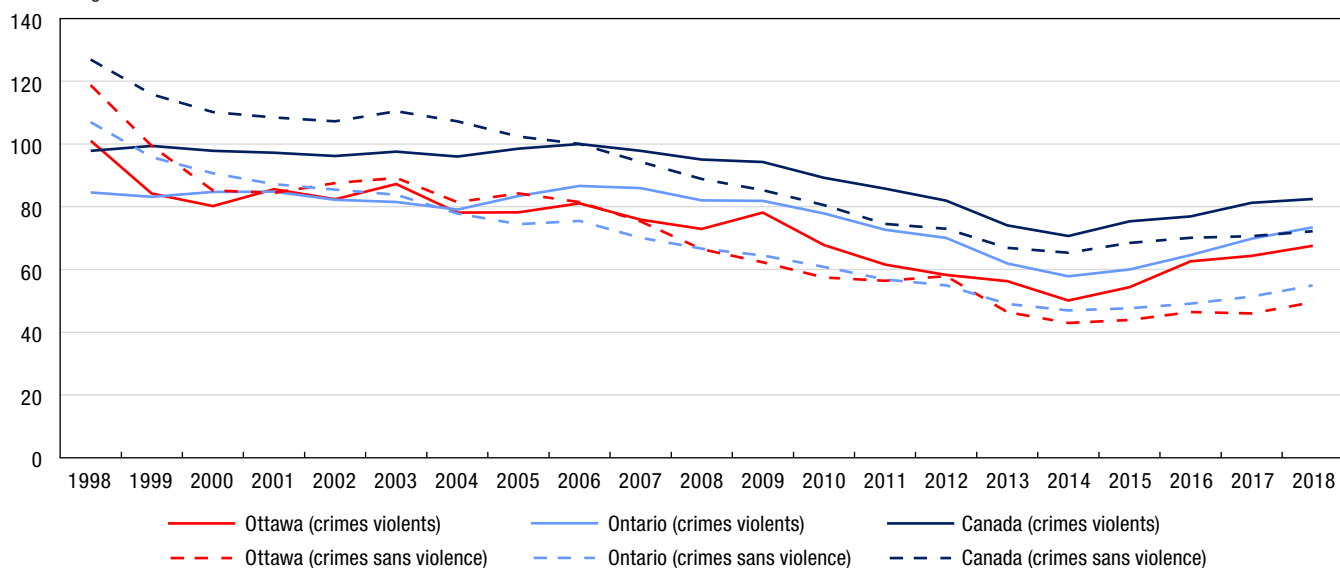
## Homicides

- En 2018, Ottawa a enregistré 17 homicides, ce qui correspond à un taux de 1,59 pour 100 000 habitants. Ce taux est légèrement inférieur à ceux notés en Ontario (1,86) et au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Ottawa, 3 victimes sur 17 (18 %) étaient de sexe féminin. Il s'agit d'une proportion plus faible que celles enregistrées en Ontario (27 %) et au Canada (25 %).
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Ottawa s'est accru, pour passer de 11 victimes en 2008 à 17 victimes en 2018.

## Graphique 1

## Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement d'Ottawa, Ontario et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



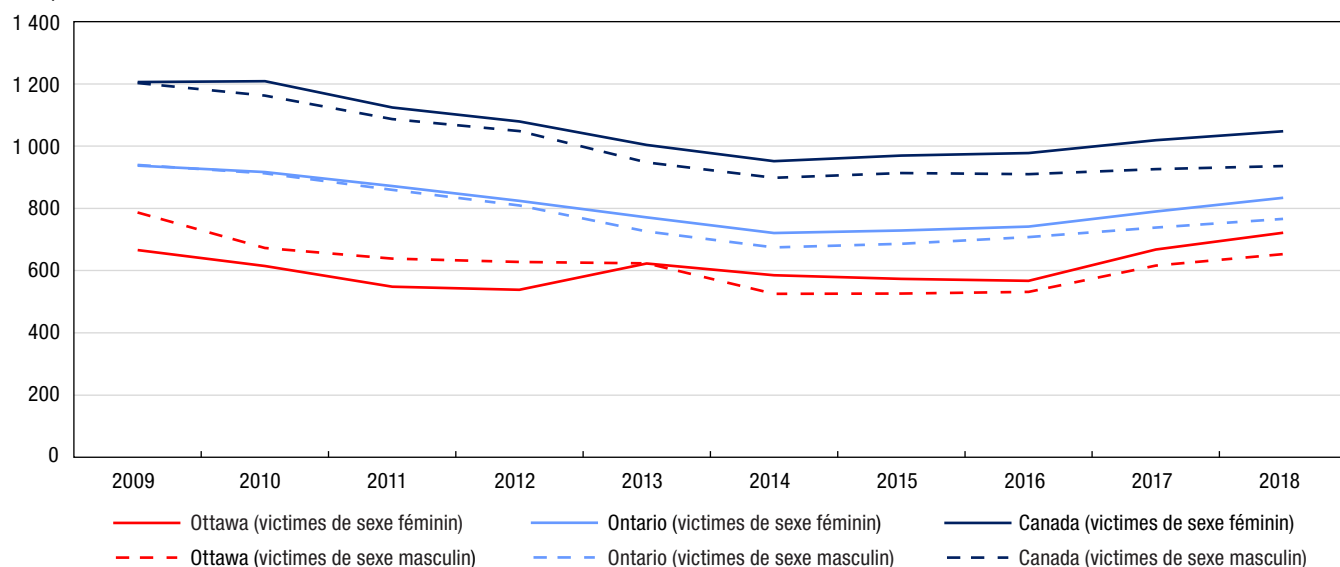
**Note :** Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

## Graphique 2

## Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement d'Ottawa, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

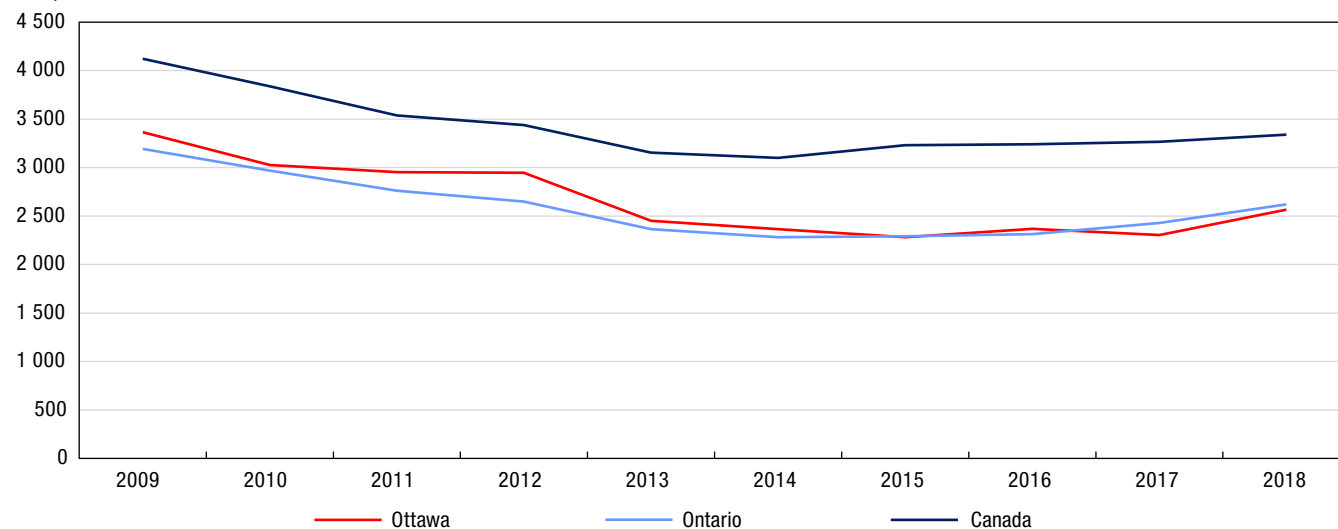


**Note :** Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

### Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement d'Ottawa, Ontario et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



**Note :** Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Gatineau située en Ontario.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

**Tableau 1**  
**Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement d'Ottawa, Ontario et Canada, 2018**

Type d'infraction	Ottawa	Ontario	Canada	Différence en pourcentage entre Ottawa et l'Ontario	Différence en pourcentage entre Ottawa et le Canada
	taux				
<b>Total des crimes (sauf les délits de la route)</b>	<b>3 898</b>	<b>4 113</b>	<b>5 488</b>	<b>-5</b>	<b>-29</b>
<b>Total des crimes violents</b>	<b>764</b>	<b>899</b>	<b>1 143</b>	<b>-15</b>	<b>-33</b>
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	3	5	4	-29	-21
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants <sup>1</sup>	87	91	101	-4	-14
Voies de fait <sup>2</sup>	390	500	649	-22	-40
Autres crimes violents	283	303	389	-7	-27
<b>Total des crimes contre les biens</b>	<b>2 566</b>	<b>2 621</b>	<b>3 339</b>	<b>-2</b>	<b>-23</b>
Introduction par effraction	271	319	431	-15	-37
Vol <sup>3</sup>	1 496	1 506	1 720	-0,7	-13
Fraude	442	381	402	16	10
Méfait <sup>4</sup>	341	372	699	-8	-51
Autres crimes contre les biens	17	43	86	-61	-81
<b>Total des autres infractions au Code criminel</b>	<b>568</b>	<b>593</b>	<b>1 006</b>	<b>-4</b>	<b>-44</b>
<b>Total des délits de la route prévus au Code criminel</b>	<b>98</b>	<b>199</b>	<b>339</b>	<b>-51</b>	<b>-71</b>
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool <sup>5</sup>	70	92	178	-24	-61
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue <sup>6</sup>	4	6	12	-33	-65
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue <sup>7</sup>	0,4	0,6	0,7	-33	-45
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) <sup>7</sup>	0	0,4	0,3	-100	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	23	99	148	-77	-84
<b>Total des infractions relatives aux drogues</b>	<b>83</b>	<b>146</b>	<b>225</b>	<b>-43</b>	<b>-63</b>
<b>Total des infractions aux autres lois fédérales</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>70</b>	<b>4</b>	<b>-57</b>
<b>Total — ensemble des infractions</b>	<b>4 109</b>	<b>4 487</b>	<b>6 123</b>	<b>-8</b>	<b>-33</b>

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

**Note :** Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

**Tableau 2**  
**Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement d'Ottawa, Ontario et Canada, 2018**

Type d'infraction	Ottawa		Ontario		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
<b>Total des crimes violents</b>	<b>722</b>	<b>653</b>	<b>834</b>	<b>766</b>	<b>1 048</b>	<b>936</b>
<b>Infractions causant la mort et tentative de meurtre</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
Homicide	0,6	3	1	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort <sup>1</sup>	0,2	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3
Tentative de meurtre	0,7	2	1	4	1	3
<b>Infractions sexuelles</b>	<b>149</b>	<b>21</b>	<b>152</b>	<b>22</b>	<b>170</b>	<b>23</b>
Agression sexuelle	135	19	130	17	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0,4	0	0,4	0,1	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	1	0	2	0,5	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	134	19	128	17	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants <sup>2</sup>	13	2	22	5	36	7
<b>Voies de fait</b>	<b>368</b>	<b>412</b>	<b>467</b>	<b>510</b>	<b>613</b>	<b>644</b>
Voies de fait	356	365	456	463	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	4	7	4	10	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	67	105	83	126	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	284	253	369	327	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	6	36	7	37	10	48
Autres voies de fait	6	12	4	10	4	7
<b>Autres crimes violents</b>	<b>204</b>	<b>214</b>	<b>213</b>	<b>227</b>	<b>263</b>	<b>262</b>
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	3	9	2	6	2	6
Vol qualifié	24	82	27	83	31	75
Séquestration ou enlèvement	9	2	12	2	15	3
Traite des personnes <sup>3</sup>	6	0	2	0 <sup>s</sup>	1	0 <sup>s</sup>
Extorsion	3	0,4	4	7	6	9
Harcèlement criminel	27	4	52	16	53	17
Menaces	70	91	85	102	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	49	21	16	8	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	8	2	5	0,8	7	1
Marchandisation des activités sexuelles <sup>4</sup>	0,4	0,2	0,6	0 <sup>s</sup>	1	0,1
Autres crimes violents	6	3	6	3	10	8
<b>Total des délits de la route</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>21</b>
Délits de la route causant la mort	0	0,2	0,3	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	2	2	2	3	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues <sup>5</sup>	0	0	0,1	0	9	12

0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

**Note :** Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Gatineau située en Ontario.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.



**Tableau 3**  
**Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement d'Ottawa, Ontario et Canada, 2018**

Type d'infraction	Ottawa		Ontario		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
<b>Total des crimes sans violence</b>	<b>35 748</b>	<b>3 345</b>	<b>513 941</b>	<b>3 588</b>	<b>1 845 269</b>	<b>4 979</b>
<b>Total des crimes contre les biens</b>	<b>27 421</b>	<b>2 566</b>	<b>375 402</b>	<b>2 621</b>	<b>1 237 324</b>	<b>3 339</b>
Introduction par effraction	2 891	271	45 736	319	159 812	431
Possession de biens volés <sup>1</sup>	105	10	4 854	34	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	988	92	23 952	167	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	481	45	5 887	41	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	14 516	1 358	185 837	1 297	531 312	1 434
Fraude	4 134	387	49 193	343	129 409	349
Vol d'identité	17	2	426	3	3 745	10
Fraude d'identité	574	54	4 907	34	15 839	43
Méfait <sup>2</sup>	3 641	341	53 236	372	259 064	699
Crime d'incendie	74	7	1 374	10	8 000	22
<b>Total des autres infractions</b>	<b>6 070</b>	<b>568</b>	<b>84 959</b>	<b>593</b>	<b>372 834</b>	<b>1 006</b>
Infractions relatives aux armes	259	24	4 415	31	16 610	45
Pornographie juvénile <sup>3</sup>	104	10	1 669	12	5 843	16
Prostitution <sup>4</sup>	0	0	29	0,2	110	0,3
Terrorisme	39	4	58	0,4	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	109	10	5 075	35	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	5 048	472	66 876	467	226 864	612
Autres infractions	511	48	6 837	48	28 927	78
<b>Total des délits de la route prévus au Code criminel</b>	<b>1 043</b>	<b>98</b>	<b>28 446</b>	<b>199</b>	<b>125 544</b>	<b>339</b>
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool <sup>5</sup>	747	70	13 216	92	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue <sup>6</sup>	45	4	894	6	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue <sup>7</sup>	4	0,4	80	0,6	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) <sup>7</sup>	0	0	55	0,4	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	247	23	14 201	99	54 951	148
<b>Total des infractions relatives aux drogues</b>	<b>889</b>	<b>83</b>	<b>20 937</b>	<b>146</b>	<b>83 483</b>	<b>225</b>
<b>Total des infractions aux autres lois fédérales</b>	<b>325</b>	<b>30</b>	<b>4 197</b>	<b>29</b>	<b>26 084</b>	<b>70</b>
Infractions liées à la traite des personnes <sup>8</sup>	2	0,2	94	0,7	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	16	1	1 076	8	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	307	29	3 027	21	21 149	57

1. Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.

2. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

3. Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du Code criminel en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.

4. Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

8. Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

**Note :** Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Gatineau située en Ontario.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

**Tableau 4**  
**Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement d'Ottawa, 2008 à 2018**

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	7 139	779	-11	32 005	3 490	-12	43 460	4 739	-11
2009	7 119	766	-2	31 254	3 365	-4	42 115	4 534	-4
2010	6 624	706	-8	28 377	3 026	-10	40 005	4 266	-6
2011	6 234	655	-7	28 074	2 951	-2	39 117	4 112	-4
2012	6 197	644	-2	28 330	2 945	-0,2	39 561	4 113	0 <sup>9</sup>
2013	6 612	681	6	23 811	2 451	-17	34 631	3 565	-13
2014	6 169	629	-8	23 199	2 365	-4	33 643	3 430	-4
2015	6 148	621	-1	22 573	2 281	-4	33 126	3 347	-2
2016	6 310	616	-0,8	24 229	2 367	4	35 673	3 485	4
2017	7 495	718	16	24 072	2 305	-3	37 131	3 556	2
2018	8 162	764	6	27 421	2 566	11	41 653	3 898	10
<b>Variation en pourcentage de 2008 à 2018</b>	<b>14</b>	<b>-2</b>	<b>...</b>	<b>-14</b>	<b>-26</b>	<b>...</b>	<b>-4</b>	<b>-18</b>	<b>...</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

0<sup>9</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

**Note :** Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

**Note :** Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).